

**Veillez noter que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil de ville, pour approbation, lors de la séance qui aura lieu le lundi 17 août prochain.**

**PROCÈS-VERBAL** de la 440e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le mardi 4 août 2020, à 19 h 35, au lieu habituel des délibérations, et diffusée sur le site Web de la Ville ainsi que sur sa page Facebook.

**SONT PRÉSENTS :**

- M. Pierre Corbeil, maire;
- M. Denis Giguère, conseiller;
- Mme Karen Busque, conseillère;
- Mme Èveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- M. Léandre Gervais, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Robert Quesnel, conseiller.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :**

- Me Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- Mme Lynda Bernier, greffière adjointe.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION 2020-247**

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE l'ordre du jour de la 440e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le mardi 4 août 2020, à 19 h 35, au lieu habituel des délibérations, et diffusée sur le site Web de la Ville ainsi que sur sa page Facebook, soit et est adopté avec le retrait du sujet 6.2.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2020-248**

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 20 juillet 2020.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le procès-verbal de la 439e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 20 juillet 2020, à 19 h 31, au lieu habituel des délibérations, et diffusée sur le site Web de la Ville ainsi que sur sa page Facebook, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent procès-verbal par la greffière adjointe n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil au plus tard la veille de la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

**RÉSOLUTION 2020-249**

Adoption du règlement  
2020-21.

QUE le règlement 2020-21, amendant le règlement 2002-31 concernant les animaux, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**AVIS DE MOTION**

Règlement 2020-23.

Un avis de motion est donné par la conseillère Sylvie Hébert selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2020-23 concernant la salubrité et l'entretien des habitations.

Un projet de règlement est déposé.

**RÉSOLUTION 2020-250**

Adoption du premier projet de  
règlement 2020-28.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le premier projet de règlement 2020-28, amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 742-Pb l'usage 154 - *Maison de retraite et orphelinat*, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2020-251**

Autorisation de signature d'un  
acte de servitude pour des  
empiètements dans une ruelle  
de l'immeuble érigé au 400,  
avenue Centrale.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par le conseiller Léandre Gervais,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude en faveur de Gestion Centrale VD inc. pour des empiètements sur le lot 2 501 232 du cadastre du Québec (ruelle) de l'immeuble érigé sur le lot 2 501 234 du cadastre du Québec et de certaines de ses composantes, correspondant à la propriété située au 400 de l'avenue Centrale.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2020-252**

Autorisation de signature  
d'une entente avec le promo-  
teur dans le cadre des phases  
2 et subséquentes du projet  
domiciliaire *Domaine des  
Deux Lacs*.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Giguère,

APPUYÉ par le conseiller Léandre Gervais,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec 9327-7267 Québec inc. dans le cadre du projet domiciliaire *Domaine des Deux Lacs*, phases 2 et subséquentes.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

**RÉSOLUTION 2020-253**

Approbation de la liste des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2020.

QUE la liste des comptes payés (2 053 040,80 \$) et à payer (1 020 922,30 \$) pour le mois de juin 2020, totalisant 3 073 963,10 \$ (certificat de crédits suffisants no 172), soit et est approuvée telle que déposée.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

-----

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement à l'aménagement extérieur du Centre multisport Fournier;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux des quatre entreprises invitées ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
9061-9628 Québec inc. - Monsieur Debeaunavet 1998	24 144,75 \$
Paysage Boréal (2007) inc.	25 847,53 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, 9061-9628 Québec inc. - Monsieur Debeaunavet 1998, pour un montant de 24 144,75 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

**RÉSOLUTION 2020-254**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à l'aménagement extérieur du Centre multisport Fournier, et octroi du contrat à Monsieur Debeaunavet 1998.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'aménagement extérieur du Centre multisport Fournier soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à 9061-9628 Québec inc. - Monsieur Debeaunavet 1998, pour un montant de 24 144,75 \$ incluant les taxes.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**COMMENTAIRE**

Approbation des documents d'appel d'offres relatifs à la fourniture de services professionnels pour l'audit externe des états financiers 2020, 2021 et 2022.

-----

**Approbation des documents d'appel d'offres relatifs à la fourniture de services professionnels pour l'audit externe des états financiers 2020, 2021 et 2022.**

Ce sujet est retiré.

-----

Le maire déclare qu'une demande de dérogation mineure sera abordée au point suivant et invite toute personne présente pour faire valoir son point de vue ou communiquer de nouveaux éléments concernant cette demande, à se lever et à s'identifier.

Aucune des personnes présentes ne répond à cette invitation.

-----

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par M. Guillaume Chabot concernant le lot 5 122 369 du cadastre du Québec, correspondant à la propriété située au 804, chemin du Lac-Sabourin;

ATTENDU QUE cette demande consiste à fixer à 4 mètres plutôt qu'à 10 mètres, comme le prescrit la réglementation, la marge avant applicable à un garage projeté à être érigé sur cette propriété;

ATTENDU QUE l'application du règlement ne cause aucun préjudice sérieux au demandeur au sens du règlement 2014-20 relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU QUE pour cette raison, le comité consultatif d'urbanisme, en vertu de sa résolution 218-2782, recommande le refus de cette demande;

ATTENDU QUE les personnes intéressées par cette demande ont eu l'occasion de transmettre leurs représentations et commentaires au cours de la période de consultation écrite tenue à cette fin;

ATTENDU QUE le conseil de ville partage l'opinion du comité consultatif d'urbanisme;

**RÉSOLUTION 2020-255**

Refus d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété du 804, chemin du Lac-Sabourin.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville refuse la demande de dérogation mineure présentée par M. Guillaume Chabot concernant le lot 5 122 369 du cadastre du Québec, correspondant à la propriété située au 804 chemin du Lac-Sabourin, et maintient à 10 mètres la marge avant applicable à un garage projeté à être érigé sur cette propriété.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE les entrées de la ville via les routes 397 et 117 (3e Avenue Est) sont bordées de quartiers résidentiels;

ATTENDU QUE le bruit généré par l'utilisation des systèmes de freins de compression (Jacob) dont sont équipés les camions lourds constitue une nuisance pour les résidents de ces secteurs;

ATTENDU QUE l'éloignement du début de la zone de 50 km/heure sur chacune de ces routes ainsi qu'une signalisation appropriée contribueraient à l'atténuation de ces inconvénients;

ATTENDU QUE ces routes sont sous la responsabilité du ministère des Transports;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

**RÉSOLUTION 2020-256**

Demande au MTQ de prendre les mesures nécessaires pour la réduction du bruit généré par l'utilisation des systèmes de freins de compression (Jacob) aux entrées de la ville via les routes 397 et 117 (entrée est).

QUE le conseil de ville demande au ministère des Transports de prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire le bruit occasionné par l'utilisation de systèmes de freins de compression (Jacob) aux entrées de la ville via les routes 397 et 117 (3e Avenue Est).

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**COMMENTAIRE**

Correspondance.

**Correspondance.**

La greffière adjointe n'a retenu aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.

**COMMENTAIRE**

Période de questions réservée au public.

**Période de questions réservée au public.**

Aucune question.

**RÉSOLUTION 2020-257**

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

Et la séance est levée à 19 h 45.

---

**PIERRE CORBEIL, maire**

---

**LYNDA BERNIER,  
Greffière adjointe**